



TEGO Sécurité

Publication sur le site internet d'informations relatives au produit financier



Résumé

Sans objectif d'investissement durable

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.

Caractéristiques environnementales et sociales

L'analyse des facteurs ESG est intégrée systématiquement dans le processus de décision d'investissement du fonds TEGO Sécurité (le « Fonds »). L'intégration ESG se définit comme le processus de reconnaissance de la matérialité financière des facteurs environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance comme faisant partie du processus d'investissement. Le Fonds utilise une sélection de titres respectant les critères de responsabilité ESG d'ABN AMRO Investment Solutions (la « Société de Gestion »). Le Fonds investit essentiellement dans d'autres fonds (et notamment, externes) ; de ce fait, le Fonds promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales qui peuvent différer d'un fonds à l'autre.

Stratégie d'investissement

Le Fonds est essentiellement investi en parts ou actions d'OPCVM et/ou FIA; en d'autres termes, le Fonds investit dans des fonds soit externes (non gérés par la Société de Gestion) soit internes (gérés par la Société de Gestion). Le gestionnaire sélectionnera des fonds qui promeuvent des caractéristiques environnementales et sociales et se qualifient en tant que produit d'investissement conformément à l'article 8(1) du Règlement (UE) 2019/2088 sur les informations relatives à la durabilité dans le secteur des services financiers ou des fonds qui contribuent à des objectifs environnementaux et sociaux et se qualifient en tant que produit d'investissement conformément à l'article 9 de ce même règlement. Les fonds ainsi sélectionnés pourront adopter soit une communication réduite soit une communication centrale au sens de la position-recommandation AMF 2020-03.

Les fonds externes sont sélectionnés conformément aux normes de qualité de la Société de Gestion et/ou du Label ISR et sont soumis à un processus de sélection avant d'être retenus. L'équipe de sélection de fonds de la Société de Gestion examine périodiquement la performance de la stratégie et assure la transparence et le suivi régulier du portefeuille de la stratégie. Les stratégies ESG des fonds externes ainsi sélectionnés peuvent varier et donc avoir recours à des indicateurs ESG et/ou des approches ESG ou durables différentes.

Les fonds internes suivent les critères et caractéristiques de durabilité déterminés par la Société de Gestion en termes d'exclusions normatives et sectorielles, de critères de durabilité et d'objectifs environnementaux et/ou sociaux et présentent donc des caractéristiques similaires.

Proportion d'investissement

Le Fonds investit au moins 90% de son actif net dans des actifs qui ont été déterminés comme « éligibles » au regard de la procédure ESG en place (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S). Jusqu'à 10% des investissements peuvent ne pas être alignés sur ces caractéristiques (#2 Autres).

Contrôle des caractéristiques environnementales et sociales

La Société de Gestion peut (i) soit investir dans des fonds internes (ii) soit investir dans des fonds externes.

Lorsque la Société de Gestion investit dans des fonds externes, les gestionnaires d'actifs sont responsables de l'exécution des contrôles pre-trade et post-trade effectués selon leurs politiques et méthodes propriétaires. Néanmoins, la Société de Gestion effectue des contrôles préalables pour la sélection des stratégies externes au travers de l'équipe de « Manager Due Diligence » (MDD), qui identifie et sélectionne des stratégies d'investissement de haute qualité. Une fois sélectionnées, l'équipe MDD contrôle périodiquement la performance des stratégies, et assure la transparence et le suivi du portefeuille. Les analystes surveillent également tout événement significatif qui pourrait impacter le portefeuille, et la notation propriétaire de la stratégie.

Lorsque la Société de Gestion délègue la gestion d'un fonds interne à des Gestionnaires d'investissement externes, des contrôles sont effectués à deux niveaux. Les contrôles pre-trade sont effectués par les Gestionnaires

d'investissement externes, selon leurs propres méthodes, et en incluant les directives données par la Société de Gestion. Les contrôles post-trade sont effectués à la fois au niveau des Gestionnaires d'investissement externes et de la Société de Gestion, chacun utilisant ses propres méthodes et données. Si une « violation » est détectée par la Société de Gestion, son équipe « Business Control & Oversight » l'analysera et engagera un dialogue avec le Gestionnaire d'investissement externe si nécessaire. Selon la nature de la « violation », l'équipe ESG de la Société de Gestion peut décider de la surveiller en utilisant sa « liste de surveillance ESG » propriétaire. Si la « violation » persiste dans le temps, un processus d'escalade est mis en place par la Société de Gestion afin de garantir un plan de remédiation en temps voulu dans le meilleur intérêt des actionnaires.

Sources et traitement des données

Dans le cadre de la gestion de ses fonds internes, la Société de Gestion utilise trois fournisseurs de données externes comme sources principales : (i) Sustainalytics pour évaluer les caractéristiques environnementales/ sociales ou durables des constituants ; (ii) Morningstar pour analyser des groupes de fonds et (iii) ISS pour les données sur le climat et l'impact.

Les Gestionnaires d'investissement externe des fonds internes sous délégation et les gestionnaires d'actifs des fonds externes utiliseront quant à eux leurs propres fournisseurs de données et méthodologies.

Limites aux méthodes et données

Les méthodologies et données utilisées présentent les limites suivantes : applicabilité, délimitation de la couverture et de la transparence (des constituants des fonds externes), divergence dans les notations suivant les fournisseurs de données et présence de données estimées (pouvant provenir de modélisations différentes).

Diligence raisonnable

La Société de Gestion effectue des contrôles préalables pour la sélection des fonds externes et internes (sous délégation de gestion). Les analystes de l'équipe de « Manager Due Diligence » (MDD) identifient et sélectionnent des stratégies d'investissement de haute qualité et surveille l'univers des stratégies approuvées. L'équipe MDD se concentre sur tous les éléments d'une stratégie d'investissement liés à l'investissement et à la durabilité. L'analyse approfondie du Gestionnaire d'investissement externe est basée sur une « approche en 5 P » : Parent (étude de la société mère), Personnes, Processus, Portefeuille et Performance. Chacun de ces aspects est évalué et conduit à une notation finale de la stratégie. Dans le cadre du processus de suivi, l'équipe MDD contrôle périodiquement la performance de la stratégie pour s'assurer qu'elle reste alignée sur le style d'investissement du portefeuille.

L'équipe ESG vient en support de l'équipe MDD en examinant le processus et les méthodologies mis en œuvre par les Gestionnaires d'investissement externes lorsqu'ils prennent en compte les questions ESG. L'équipe ESG fournit un compte-rendu qualitatif pendant la phase de sélection et est susceptible d'intervenir aux côtés de l'équipe MDD tout au long de son processus d'analyse en « 5P ». En outre, au cours de la phase de suivi, l'équipe ESG peut être amenée à surveiller les caractéristiques et la performance du Fonds par rapport aux caractéristiques environnementales et/ou sociales définies (y compris l'examen des investissements sous-jacents quand cela est possible).

Politique d'engagement

Afin d'assurer l'homogénéité du vote pour l'ensemble de sa gamme de fonds, la Société de Gestion a mis en place une politique de vote pour l'ensemble de ses fonds (non applicable sur les titres de dettes). Les actions d'engagement relèvent, quant à elles, de la responsabilité des Gestionnaires d'investissement externes pour les fonds internes sous délégation de gestion, et des gestionnaires d'actifs pour les fonds externes. L'engagement ici fait partie de la stratégie du Fonds mais n'est pas systématique.

Indicateur de référence

Aucun indice spécifique en lien avec l'ESG n'a été désigné pour ce Fonds.



Sans objectif d'investissement durable

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.



Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier

L'analyse des facteurs ESG est intégrée systématiquement dans le processus de décision d'investissement du fonds TEGO Sécurité (le « Fonds »). L'intégration ESG se définit comme le processus de reconnaissance de la matérialité financière des facteurs environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance comme faisant partie du processus d'investissement. Le Fonds utilise une sélection de titres respectant les critères de responsabilité ESG d'ABN AMRO Investment Solutions (la « Société de Gestion »). Le Fonds investit essentiellement dans d'autres fonds (et notamment, externes) ; de ce fait, le Fonds promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales qui peuvent différer d'un fonds à l'autre.

Aucun indice de référence n'a été désigné pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Fonds financier.



Stratégie d'investissement

Description de la stratégie

Le Fonds est essentiellement investi en parts ou actions d'OPCVM et/ou FIA; en d'autres termes, le Fonds investit dans des fonds soit externes (non gérés par la Société de Gestion) soit internes (gérés par la Société de Gestion). Le gestionnaire sélectionnera des fonds qui promeuvent des caractéristiques environnementales et sociales et se qualifient en tant que produit d'investissement conformément à l'article 8(1) du Règlement (UE) 2019/2088 sur les informations relatives à la durabilité dans le secteur des services financiers ou des fonds qui contribuent à des objectifs environnementaux et sociaux et se qualifient en tant que produit d'investissement conformément à l'article 9 de ce même règlement. Les fonds ainsi sélectionnés pourront adopter soit une communication réduite soit une communication centrale au sens de la position-recommandation AMF 2020-03.

S'agissant des fonds externes, ils sont sélectionnés conformément aux normes de qualité de la Société de Gestion et/ou du Label ISR et sont soumis à un processus de sélection avant d'être retenus. Dans le cadre du processus de sélection, l'équipe interne à la Société de Gestion de sélection de fonds examine périodiquement la performance de la stratégie pour s'assurer qu'elle reste alignée sur le style de placement du portefeuille. L'équipe de sélection de fonds de la Société de Gestion assure la transparence et le suivi régulier du portefeuille de la stratégie.

Il est important de préciser, que les stratégies ESG des fonds externes ainsi sélectionnés peuvent varier et donc avoir recours à des indicateurs ESG et/ou des approches ESG ou durables différentes.

S'agissant des fonds internes, ces derniers suivent les critères et caractéristiques de durabilité déterminés par la Société de Gestion dans sa « politique d'investissement durable » en termes d'exclusions normatives et sectorielles, en termes de critères de durabilité et d'objectifs environnementaux et/ou sociaux et présentent donc des caractéristiques similaires.

Pratiques de bonne gouvernance

Le Fonds considère la bonne gouvernance comme faisant partie du processus de décision d'investissement. Les pratiques de bonne gouvernance sont prises en compte qualitativement et quantitativement dans le processus. Les fonds externes appliquent des politiques de bonne gouvernance qui leur sont propres et les critères peuvent donc différer.

Concernant les fonds internes, la Société de Gestion exclut les émetteurs de type « entreprises » qui:

- Ont un statut « sous surveillance » ou « non-conforme » par rapport au principe n°10 du Pacte Mondial des Nations unies. Le principe 10 du Pacte mondial des Nations unies concerne la lutte contre la corruption et stipule que les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin. Cette exclusion adresse le critère suivant : « l'entreprise a une structure de gouvernance saine ».
- Affichent les niveaux de controverses suivants : « élevés » (équivalent au niveau 4/5) ou « sévère » (équivalent au niveau 5/5) en matière de Gouvernance. Dans le cadre de l'évaluation de la controverse, les sujets suivants sont inclus : irrégularités comptables, pots-de-vin et corruption, pratiques anticoncurrentielles, sanctions ainsi que la composition du conseil d'administration. Cette exclusion adresse le critère suivant : « l'entreprise a une structure de gouvernance saine ».
- Ont un statut « sous surveillance » ou « non-conforme » par rapport aux principes n°3, 4, 5 et 6 du Pacte Mondial des Nations unies. Ces principes du Pacte mondial des Nations unies sont liés aux conditions de travail. Ces principes stipulent que les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître effectivement le droit de négociation collective, à éliminer toute forme de travail forcé ou obligatoire, à abolir effectivement le travail des enfants et à éliminer la discrimination en matière d'emploi et de profession. Cette exclusion adresse le critère suivant : « L'entreprise gère les relations avec le personnel de façon responsable ».
- Affichent les niveaux de controverses suivants : « élevés » (équivalent au niveau 4/5) ou « sévère » (équivalent au niveau 5/5) en matière de protection sociale. Dans le cadre de l'évaluation de la controverse, les sujets suivants sont inclus : la liberté d'association, le travail des enfants/le travail forcé, la santé et la sécurité, les relations communautaires, le respect des droits de l'homme, les normes du travail, la discrimination et le harcèlement. Cette exclusion adresse le critère suivant : « l'entreprise gère les relations avec le personnel de façon responsable ».
- Affichent les niveaux de controverses suivants : « élevés » (équivalent au niveau 4/5) ou « sévère » (équivalent au niveau 5/5) en matière de controverse sur la gouvernance. Dans le cadre de l'évaluation de la controverse, l'évasion et la fraude fiscales sont prises en considération. Cette exclusion adresse le critère suivant : « l'entreprise respecte ses obligations fiscales ».
- Affichent les niveaux de controverses suivants : « élevés » (équivalent au niveau 4/5) ou « sévère » (équivalent au niveau 5/5) en matière de controverse sur la gouvernance. Dans le cadre de l'évaluation de la controverse, la rémunération est prise en considération. Cette exclusion adresse le critère suivant : « l'entreprise a une politique de rémunération du personnel responsable ».

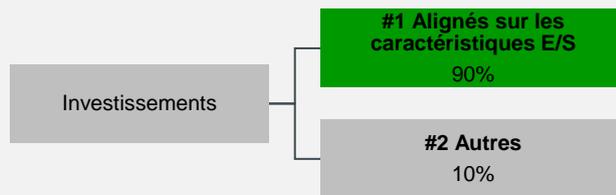


Proportion d'investissements

Le Fonds investit au moins 90% de son actif net dans des actifs qui ont été déterminés comme « éligibles » au regard de la procédure ESG en place (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S).

Jusqu'à 10% des investissements peuvent ne pas être alignés sur ces caractéristiques (#2 Autres). "#2 Autres" comprend les fonds autres que ceux ayant une communication centrale ou réduite des aspects ESG, les produits dérivés, les dépôts bancaires à vue, y compris les liquidités détenues sur des comptes courants auprès d'une banque accessible à tout moment. Ils sont utilisés à des fins d'investissement, de couverture, d'exposition et/ou de couverture et de gestion efficace du portefeuille.

Une description plus détaillée de l'allocation d'actifs spécifique de ce Fonds est fournie dans le prospectus.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni considérés comme des investissements durables.



Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales

La Société de Gestion peut (i) soit investir dans des fonds internes (ii) soit investir dans des fonds externes. Les fonds internes sélectionnés sont des fonds dont la gestion a été confiée par délégation à des Gestionnaires d'investissement externes sélectionnés par la Société de Gestion qui prendront les décisions d'investissement dans le cadre du portefeuille.

En fonction de la nature des deux composantes mentionnées ci-dessus, la Société de Gestion effectue différents contrôles permettant d'assurer la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales par le Fonds.

1. Contrôles effectués au niveau des fonds externes

Lorsque la Société de Gestion investit dans des fonds externes, les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues ou les objectifs d'investissement durable de ces fonds sont définis par les gestionnaires d'actifs qui gèrent ces produits. Par conséquent, les gestionnaires d'actifs sont responsables des contrôles pre-trade et post-trade effectués. Pour ce faire, les gestionnaires d'actifs utiliseront leurs politiques et méthodes propriétaires.

Néanmoins, la Société de Gestion effectue des contrôles préalables pour la sélection des stratégies externes au travers de l'équipe de « Manager Due Diligence » (MDD), qui identifie et sélectionne des stratégies d'investissement de haute qualité et surveille l'univers des stratégies approuvées. Une fois les stratégies sélectionnées, l'équipe MDD contrôle périodiquement leur performance, et assure la transparence et le suivi du portefeuille. En outre, les analystes MDD rencontrent périodiquement les gestionnaires d'actifs pour échanger sur les performances et transactions récentes, afin de s'assurer de l'alignement avec les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues ou les objectifs d'investissement durable. De plus, les analystes surveillent tout événement significatif qui pourrait affecter le portefeuille, tel que les investissements effectués (rotations sectorielles, géographiques etc.), les analystes en charge du suivi des éléments financiers et ESG (capacités en place), le processus d'investissement (évolution éventuelle), et la capacité d'engagement (équipe en charge, processus d'escalade etc.). Chacun de ces événements significatifs peut alors impacter la notation propriétaire de la stratégie.

2. Contrôles effectués sur les fonds internes sous délégation de gestion

Lorsque la Société de Gestion délègue la gestion d'un fonds interne à des Gestionnaires d'investissement externes, des contrôles sont effectués à deux niveaux. En ce qui concerne les contrôles pre-trade, les Gestionnaires d'investissement externes effectuent des contrôles en utilisant leurs propres méthodes et données, en incluant, cependant, les directives données par la Société de Gestion. En ce qui concerne les contrôles post-trade, ils sont effectués à la fois au niveau des Gestionnaires d'investissement externes et de la Société de Gestion, chacun utilisant ses propres méthodes et données.

Dans le cas où une « violation » est détectée par la Société de Gestion, son équipe « Business Control & Oversight » l'analysera d'abord et engagera un dialogue avec le Gestionnaire d'investissement externe si nécessaire. Selon la nature de la « violation », l'équipe ESG de la Société de Gestion peut décider de la surveiller en utilisant sa « liste de surveillance ESG » exclusive. Si la « violation » persiste dans le temps, un processus d'escalade est mis en place par la Société de Gestion afin de garantir un plan de remédiation en temps opportun dans le meilleur intérêt des actionnaires.



Méthodes

L'analyse des facteurs ESG est systématiquement intégrée dans le processus de décision d'investissement. Le Fonds est investi de façon générale dans des fonds externes et, dans des proportions usuellement plus faibles, dans des fonds internes. Il n'est pas certain que les fonds externes sélectionnés utilisent les mêmes indicateurs de durabilité que ceux de la Société de Gestion. Néanmoins, la Société de Gestion pourra examiner le score ESG agrégé de chacun de ces fonds en se servant de son fournisseur de données (si disponible). Concernant les fonds internes (gérés par la Société de Gestion mais dont la gestion financière est déléguée à des Gestionnaires d'investissement externes) et qui entrent dans la composition du portefeuille du Fonds, la Société de Gestion pourra examiner, par transparence des actifs sous-jacents, les indicateurs de durabilité suivants :

- Les émissions de gaz à effet de serre (GES). L'évaluation du niveau de GES rejetés dans l'atmosphère est une donnée usuellement accessible en scope 1 et 2. Les émissions de Scope 1 émanent des opérations internes d'une entreprise, y compris la production d'énergie sur place, les parcs de véhicules, les opérations de fabrication de produits et la production des déchets ; Les émissions de Scope 2 sont les émissions indirectes générées par la production de l'énergie utilisée par l'entreprise dans le cadre de son activité. En général au niveau des Etats, les émissions de GES sont agrégées.
- Les scores ESG ; ces scores ESG peuvent être issus de méthodologies différentes propriétaires ou non (reposant sur des agences de notations externes) et donc se révéler non homogènes. Ils se décomposent en général en sous scores sur la base d'indicateurs de durabilité spécifiques pour évaluer chacune des performances environnementale (E), sociale (S) et de gouvernance (G). Les facteurs de durabilité et les méthodologies d'agrégation des notes ESG sont en général différents quand il s'agit d'évaluer un émetteur de type « entreprise » et un émetteur de type « Etat ».
- La conformité des investissements avec les 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies. Le Pacte mondial des Nations Unies est la plus grande initiative mondiale en matière de développement durable des entreprises, qui vise à encourager les entreprises et les sociétés du monde entier à adopter des politiques durables et socialement responsables, et à rendre compte de leur mise en œuvre. Le Pacte mondial des Nations Unies est un ensemble de règles fondé sur 10 principes érigés pour les entreprises dans les domaines des droits de l'Homme, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption. Les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies sont issus de la Déclaration universelle des droits de l'homme, de la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail de l'Organisation internationale du travail, de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et de la Convention des Nations Unies contre la corruption.
- L'absence d'émetteurs ne répondant pas aux critères définis dans la liste d'exclusion de la Société de gestion (tels que décrit ci-après).



Sources et traitement des données

Dans le cadre de la gestion de ses fonds internes, la Société de Gestion utilise trois fournisseurs de données externes comme sources principales :

- La Société de Gestion utilise Sustainalytics pour évaluer les caractéristiques environnementales et/ou sociales des constituants.
- La Société de Gestion utilise Morningstar pour analyser le groupe de pairs des fonds sélectionnés, ainsi que pour divers calculs de données ESG au niveau du portefeuille des fonds internes.
- La Société de Gestion utilise le fournisseur de données ISS pour les données sur le climat et l'impact.

Une fois collectées, certaines données sont rendues disponibles dans le système de gestion des données dédié de la Société de Gestion, ainsi que via les portails dédiés développés par les fournisseurs de données externes. La Société de Gestion vérifie que les données sont bien disponibles, identifie si les données sont issues de rapports annuels des entreprises (ou calculées) et si les données sont fiables dans le temps. Au cas par cas, la Société de Gestion peut utiliser d'autres sources d'information.

Les Gestionnaires d'investissement externes des fonds internes sous délégation de gestion ont leurs propres fournisseurs de données et méthodologies. Ils seront responsables de la définition de leurs propres méthodologies concernant le traitement des données et de la garantie de la qualité de celles-ci.

Concernant la promotion des caractéristiques environnementales et/ou sociales ou l'atteinte des objectifs d'investissement durable des fonds externes, la Société de Gestion pourra être amenée à utiliser le fournisseur de données externes Morningstar afin d'analyser le groupe de pairs sélectionné pour chaque stratégie.

Néanmoins, pour les fonds externes, le processus d'investissement et les contrôles étant à la main des gestionnaires d'actifs, ces derniers seront donc responsables du choix de leurs fournisseurs de données, des procédures de traitement de la donnée, et des méthodologies évaluant la qualité de celles-ci.

Les fournisseurs de données utilisés seront également amenés à varier selon les gestionnaires d'actifs.



Limites aux méthodes et aux données

Les méthodologies et données utilisées présentent les limites suivantes :

- **Applicabilité** : Le Fonds peut investir à la fois dans des fonds internes et des fonds externes. S'agissant des fonds internes sous délégation de gestion, ces derniers doivent répondre à plusieurs critères, venant à la fois des Gestionnaires d'investissement externes, et de la Société de Gestion. Cette dernière encadrera par exemple les critères d'exclusion, les activités controversées, et les principes de bonne gouvernance à respecter. S'agissant des fonds externes, la gestion est entièrement à la main du gestionnaire d'actifs, et la Société de Gestion ne pourra donc pas mettre en place le même encadrement. L'applicabilité des critères définis par la Société de Gestion ne sera donc pas nécessairement homogène sur tout le périmètre.
- **Couverture** : En ce qui concerne les fournisseurs de données externes, bien que le nombre d'entreprises couvertes par les fournisseurs de données ait considérablement augmenté au fil du temps et continue d'augmenter, il peut y avoir des cas où une entreprise spécifique n'est pas évaluée par ces derniers. En effet, soit le fournisseur de données ne couvre pas l'entreprise en question, soit l'entreprise n'a pas fourni les données nécessaires à une évaluation correcte par le fournisseur de données. La Société de Gestion peut, dans certains cas, obtenir la décomposition complète ou partielle des actifs-sous-jacents des fonds externes détenus, en temps réel ou pas. L'accès à ces données par transparence est limité et non systématique pour le moment.

- Divergence dans les notations : Le Fonds est exposé à autant de méthodologies de gestion de la donnée que le portefeuille contient de fonds sous-jacents. En ce sens, les fournisseurs de données externes et les indicateurs utilisés sont multiples au sein du Fonds, chaque fournisseur de données ayant des méthodologies différentes pour évaluer la performance ESG. Le résultat de leur évaluation peut donc, dans une certaine mesure, s'avérer subjectif et incohérent.
- Données estimées : par exemple, dans le cas du score Carbone ou des notations ESG, certains des calculs les plus techniques peuvent être basés sur des données estimées issues de modélisations internes aux fournisseurs de données.



Diligence raisonnable

La Société de Gestion effectue des contrôles préalables pour la sélection des stratégies externes et internes (sous délégation), selon le processus de sélection et de surveillance décrit ci-dessous.

- L'équipe de « Manager Due Diligence » (MDD) identifie et sélectionne des stratégies d'investissement de haute qualité et surveille l'univers des stratégies approuvées. L'équipe d'analystes MDD se concentre sur tous les éléments d'une stratégie de placement liés à l'investissement et à la durabilité, tels que l'organisation, l'équipe, l'investissement, la construction du portefeuille, le processus, les antécédents, etc. Les rapports de recherche de l'équipe MDD comprennent une diligence raisonnable approfondie en matière de durabilité et une cote de durabilité distincte. Pour toutes les stratégies, les analystes MDD évaluent la société de gestion d'actifs en charge de la stratégie sur son engagement et sa transparence en matière d'investissement ESG. Ils évaluent également dans quelle mesure, et à quelles étapes, les critères ESG sont intégrés dans les stratégies d'investissement et effectivement pris en compte dans le processus d'investissement et le portefeuille. Cette analyse est réalisée au moyen d'un questionnaire envoyé via la plateforme propriétaire de la Société de Gestion, Deeligenz, ainsi que lors de réunions avec les professionnels impliqués dans la stratégie (par exemple, les gestionnaires de portefeuille, les analystes financiers, les analystes ESG, l'équipe de gestion, etc.) L'analyse approfondie de la Société de Gestion est basée sur une « approche 5-P » : Parent (i.e. étude de la société mère), Personnes, Processus, Portefeuille et Performance. Chacun des aspects précédemment décrits est évalué et conduit finalement à une notation finale de la stratégie.

Dans le cadre du processus de suivi, l'équipe MDD contrôle périodiquement la performance de la stratégie pour s'assurer qu'elle reste alignée sur le style de placement du portefeuille. L'équipe MDD assure la transparence et le suivi régulier du portefeuille de la stratégie. Les notations ESG et autres caractéristiques durables des actifs sous-jacents du portefeuille sont également suivies régulièrement. En outre, les analystes MDD rencontrent périodiquement les gestionnaires de portefeuille pour échanger sur les performances récentes ainsi que sur les transactions récentes afin de surveiller l'alignement avec les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues. Pour préparer la réunion, les analystes MDD envoient un questionnaire de suivi à l'aide de la plateforme exclusive de la Société de Gestion, Deeligenz, avec des questions relatives au portefeuille, au rendement et aux facteurs ESG. Au cours des entretiens, les gestionnaires de portefeuille précisent s'il y a eu des changements concernant l'équipe en charge et les processus. Les analystes et les gestionnaires de portefeuilles discutent également des engagements récents et des étapes importantes sur la période sous revue. De plus, les analystes surveillent tout événement significatif qui pourrait affecter le portefeuille, par exemple, en ce qui concerne leurs placements, les analystes financiers et ESG, le processus de placement, la capacité d'engagement. Chaque événement significatif peut avoir une incidence sur la note basée sur les 5 P de la stratégie, ce qui peut entraîner un changement dans les notes de la stratégie, y compris la note de durabilité.

- L'équipe ESG peut être amenée à supporter l'équipe MDD dans l'examen du processus et des méthodologies mis en œuvre par les Gestionnaires d'investissement externes lors de la prise en compte des questions ESG et de durabilité. L'équipe ESG fournit alors un feedback qualitatif pendant la phase de sélection et soutient l'équipe MDD tout au long de son processus d'analyse, en utilisant l'approche en 5 points susmentionnée. En outre, au cours de la phase de suivi, l'équipe ESG surveillera les caractéristiques et la performance des fonds par rapport aux caractéristiques environnementales et/ou

sociales définies. L'équipe ESG surveillera également les investissements sous-jacents des fonds par rapport aux caractéristiques environnementales et/ou sociales globales, ainsi que les indicateurs ESG. Si un investissement est identifié comme ne répondant pas aux caractéristiques ESG et/ou aux objectifs environnementaux et/ou sociaux des fonds, l'équipe ESG approfondira la question par une analyse interne. En outre, l'équipe ESG est responsable de la révision périodique des listes d'exclusion, de l'évaluation de la pertinence des dernières informations ESG concernant les sociétés « sous restriction d'investissement » et de la mise à jour des listes en conséquence, ce qui permet d'ajuster les portefeuilles.

L'équipe ESG veille également à la bonne compréhension et à la mise en œuvre des exigences réglementaires relatives à la finance verte, telles que la « Sustainable Finance Disclosure Regulation », les « Regulatory Technical Standards » ou « Taxonomy », dans l'ensemble de la gamme de produits. Enfin, l'équipe ESG est responsable de la classification ESG/Durable de la gamme de produits (internes) de la Société de Gestion. Dans l'ensemble, l'équipe ESG joue un rôle très transversal dans l'organisation de la Société de Gestion, car l'ESG est au cœur de sa stratégie d'investissement.



Politiques d'engagement

Afin d'assurer l'homogénéité du vote pour l'ensemble de sa gamme de fonds, la Société de Gestion a mis en place une politique de vote qui en définit le cadre. La Société de Gestion exercera les votes attachés aux actifs éligibles constituant les portefeuilles d'investissement des fonds internes. En ligne avec cette dernière, la Société de Gestion n'exerce pas les éventuels droits de vote qui seraient attachés aux parts/actions de Sicav cotées détenues par le Fonds.

L'engagement auprès des émetteurs des fonds détenus reste (i) sous la responsabilité des Gestionnaires d'investissement externes pour les fonds internes sous délégation de gestion, et (ii) sous la responsabilité des gestionnaires d'actifs pour les fonds externes.

Les politiques d'engagement et de vote de la Société de Gestion sont disponibles sur son site Internet.



Indice de référence désigné

Aucun indice spécifique en lien avec l'ESG n'a été désigné pour ce Fonds.